



Global Water
Partnership
West Africa

Partenariat National de l'Eau du Bénin



République du Bénin

DÉFIS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA GESTION DES
CONFLITS LIÉS AUX ENJUS ET TECHNIQUES DE PÊCHE SUR LE LAC
AHÉMÉ ET LE COMPLEXE LAC NOKOUÉ-LAGUNE
DE PORTO NOVO AU BÉNIN



Décembre 2010

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES PHOTOS.....	5
ACRONYMES.....	6
AVANT PROPOS.....	7
REMERCIEMENTS.....	9
INTRODUCTION.....	10
1. SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES PLANS D'EAU POUR LA PECHE.....	11
2. ANALYSE PROSPECTIVE DE L'EXPLOITATION DU LAC AHEME, DU LAC NOKOUE ET DE LA LAGUNE DE PORTO NOVO.....	16
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	19
CONCLUSION	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : engins et techniques de pêche mis en cause et les conséquences de leurs utilisations sur l'écosystème aquatique et les communautés.....	13
Tableau 2 : forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la gestion des conflits liés à l'utilisation des engins et techniques de pêches prohibés au Bénin.....	17
Tableau 3 : actions urgentes d'opérationnalisation des orientations stratégiques pour assurer la gestion durable des plans d'eau.....	19

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Acadja	11
Photo 2 : Filet épervier	11
Photo 3 : <i>Malapterurus electricus</i>	18
Photo 4 : <i>Elops senegalensis</i>	18
Photo 5 : <i>Polypteris endlicheri</i>	18

ACRONYMES

CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	Centres Régionaux pour la Promotion Agricole
CTE	Commission Technique des Experts
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DP	Direction des Pêches
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FeNAPECHE	Fédération Nationale des Pêcheurs
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
INSAE	Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MISAT	Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADPPA	Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNE-BENIN	Partenariat National de l'Eau du Bénin
PPEA	Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SE	Secrétariat Exécutif
UNAPECAB	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin

AVANT PROPOS

Au Bénin, la mise en œuvre de la *Déclaration de Kouhounou*¹ qui a engagé le pays dans la transition vers l'approche de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été renforcée en 2002, avec l'intégration de la GIRE dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2002-2005). De même, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), en tant que plateforme des acteurs du secteur de l'eau concourt à la promotion de la GIRE aux niveaux national et local depuis sa mise en place en septembre 2001.

Conformément aux directives de la boîte à outils sur la GIRE du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP), l'opérationnalisation de la GIRE au Bénin met l'accent sur la mise en place de l'environnement légal, politique et stratégique favorable ; l'amélioration du cadre institutionnel ; et le développement des instruments et outils de gestion des ressources en eau, sous la direction du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE).

L'appui du PNE-Bénin à la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'eau, développé d'abord autour des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de formation, intègre désormais la documentation des problématiques liées aux ressources en eau, assortie de propositions de mesures de gestion en phase avec les principes directeurs de la GIRE.

C'est dans ce cadre que le PNE-Bénin cible des préoccupations d'intérêt national, qui font l'objet de documentation approfondie, afin d'éclairer les décideurs sur les avantages et inconvénients des pratiques et initiatives en cours dans le secteur, ainsi que sur les orientations et mesures à adopter à la lumière des principes de la GIRE. Le but poursuivi est d'aider les acteurs du secteur à inscrire l'exploitation et la gestion des ressources en eau au Bénin dans la durabilité.

La série de quatre (4) premières **notes techniques, sur les défis et orientations stratégiques liés à la gestion de problématiques spécifiques touchant aux ressources en eau au Bénin**, est le résultat d'un processus engagé depuis 2009 par le Secrétariat Exécutif (SE) du PNE-Bénin, avec l'appui de la Commission Technique des Experts (CTE) du Réseau, suivant la démarche méthodologique ci-après :

- élaboration d'une note conceptuelle définissant les thématiques et les thèmes à documenter ainsi que la démarche de conduite de l'activité ;
- élaboration des Termes de Référence et identification des experts ;
- organisation d'un atelier d'amendement et de restructuration des versions provisoires des notes techniques ;

¹ Déclaration d'adoption de la GIRE par l'Etat béninois, mars 1998

- mise en place d'un groupe de travail de relecture des notes techniques et proposition de plaquettes de communication sur le contenu de chaque note technique ;
- recueil des amendements des ministères sectoriels clés impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources en eau au Bénin ;
- finalisation des notes techniques et plaquettes de communication.

Les notes techniques sont destinées en premier lieu aux décideurs. Elles s'adressent également aux autres acteurs qui participent à la gestion et à l'exploitation des ressources en eau au Bénin. Il s'agit particulièrement des structures centrales et déconcentrées des ministères sectoriels concernés, des collectivités locales, des organisations de la société civile, des structures de formation à différents niveaux et du secteur privé.

La présente note technique, qui porte sur le thème **«Défis et orientations stratégiques pour la gestion des conflits liés aux engins et techniques de pêche sur lac Ahémé et le complexe lac Nokoué-lagune de Porto-Novo»**, met à la disposition des cibles visées, des informations pratiques relatives à l'état des lieux de la pêche sur trois plans d'eau du Sud-Bénin. Aussi, propose-t-elle des orientations stratégiques à opérationnaliser ; et des actions concrètes à développer pour traiter durablement la problématique des conflits liés à l'utilisation des engins et techniques de pêche.

Cette note technique, s'identifie de ce fait à une contribution du PNE-Bénin à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à l'eau, avec entre autres comme plus values : i) l'atténuation et/ ou la limitation des conflits entre usagers des plans d'eau ; ii) l'augmentation de la productivité et de la richesse halieutiques de ces écosystèmes aquatiques ; iii) l'amélioration du niveau de revenu des pêcheurs ; iv) la garantie de la sécurité alimentaire dans le temps; v) le maintien en bon état écologique et/ ou la restauration des écosystèmes aquatiques, etc.

Les notes techniques et plaquettes de communication développées par le PNE-Bénin sont disponibles et peuvent être téléchargées à l'adresse électronique <http://www.gwppnebenin.org/notetechnique>.

Professeur Abel AFOUDA
Président du PNE - BENIN

REMERCIEMENTS

La rédaction de la présente note technique a été conduite sous la coordination du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin, avec le soutien technique de la Commission Technique des Experts (CTE) du Réseau et le soutien financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin, à travers le Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA). Le PNE-Bénin voudrait exprimer à l'ensemble de ces partenaires techniques et financiers toute sa reconnaissance, pour leur appui déterminant dans la production de cette note technique.

Ainsi, le PNE-Bénin vient de renforcer son argumentaire technique pour la conduite de ses actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs à différents niveaux, pour l'apport de réponses conséquentes aux problématiques touchant aux ressources en eau au Bénin.

Le PNE-Bénin saisit cette occasion pour remercier les acteurs des ministères sectoriels qui ont contribué à la finalisation de cette note technique ; l'équipe de rédaction composée de Mme Catherine HOUNKPE ², M. Albert TONOUHEWA³, M. Bernard CAPOCHICHI ⁴, M. Arnauld ADJAGODO ⁵ et M. Armand HOUANYE ⁶; de même que le groupe de travail de relecture composée de Dr Fabien HOUNTONDI ⁷, Dr Nasser BACO ⁸ et M. Dieudonné KONNON ⁹.

Que tous les acteurs qui œuvrent au quotidien pour la promotion de la GIRE trouvent dans ce document la motivation à s'investir davantage pour que la vision du PNE-Bénin, à savoir « faire de l'eau l'affaire de tous », devienne une réalité au Bénin dans un futur proche.

A tous ses lecteurs le PNE-Bénin souhaite du plaisir et les exhorte à lui transmettre leurs critiques et/ ou suggestions pour une amélioration continue de la qualité des référentiels techniques développés par le Réseau. .

Professeur Abel AFOUDA
Président du PNE - BENIN

² Ex Directrice des Pêches

³ Ir. en Équipement Rural, membre de la CTE

⁴ Enseignant de Chimie à l'Université d'Abomey Calavi

⁵ Chargé de Programme du PNE-Bénin

⁶ Coordonnateur du PNE-Bénin

⁷ Dr. en Agronomie-Entomopathologie, Enseignant-Chercheur à l'Université de Parakou

⁸ Dr. en Agronomie-Sociologie, Enseignant-Chercheur à l'Université de Parakou

⁹ Ir. Agronome-Sociologue, Directeur Exécutif de l'ONG CIDEV

INTRODUCTION

Au Bénin, la pêche génère environ 300 000 emplois directs et indirects (MAEP, 2008)¹⁰ ; et assure une part non négligeable de la quantité totale de protéines d'origine animale consommées annuellement dans le pays (42 000 Tonnes de produits en 2005). La pêche occupe environ 15% de la population active totale et contribue à hauteur de 3% environ à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) du Bénin, grâce surtout aux exportations de crevettes (733 tonnes en 2001 ; 680 tonnes en 2002 et 366 tonnes en 2003) qui ont connu une auto suspension en Juillet 2003 suivie d'une reprise timide depuis 2005 (125 tonnes en 2005 et 95,85 tonnes en 2006).

Depuis quelques années, cette contribution au PIB national connaît une régression préoccupante (1,7% en 2005 ; 1,6% en 2006 et 2008 ; 1,5% en 2007 et 2009) liée à la diminution du potentiel des stocks halieutiques¹¹ dont les principales causes sont : (i) la surexploitation des cours et plans d'eau ; (ii) la dégradation des écosystèmes aquatiques qui se manifeste, entre autres, par le comblement et la pollution des plans et cours d'eau, le déboisement des berges, la destruction des frayères ; (iii) l'utilisation abusive des engins et techniques de pêche prohibés.

Les plans d'eau les plus touchés par la baisse de la production halieutique sont ceux du Sud Bénin, notamment le lac Ahémé (8 500 hectares s'étendant sur 25 km de long et 3 à 4 km de large), le lac Nokoué (14 000 hectares) et la lagune de Porto-Novo (1700 hectares). Il s'agit des écosystèmes aquatiques qui subissent une forte pression de pêche. Cette situation est à l'origine de conflits importants et variés entre les usagers de ces plans d'eau.

Dans le cadre de sa contribution à l'opérationnalisation de la GIRE au Bénin, le PNE-Bénin a initié l'élaboration de cette note technique, qui porte sur les engins et techniques de pêche générateurs de conflits sur le lac Ahémé et le complexe lac Nokoué-lagune de Porto-Novo.

Cette initiative vise principalement à mettre à la disposition des décideurs, des acteurs institutionnels et de la société civile, des éléments d'analyse des conflits liés à l'utilisation des engins et techniques de pêche prohibés sur ces plans d'eau. Aussi, propose-t-elle des orientations et des mesures stratégiques à opérationnaliser pour gérer ces conflits et assurer l'exploitation durable tant de ces plans d'eau que de leurs ressources halieutiques.

¹⁰ Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

¹¹ Seulement 39 810,4 tonnes de produit de pêche en 2009 (MAEP, Statistiques de la Direction des Pêches, 2010)

1. SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES PLANS ET COURS D'EAU POUR LA PECHE

Au Bénin, dans un passé récent, selon les normes coutumières devenues pour la plupart caduques et obsolètes, l'exploitation de toute portion d'un cours ou plan d'eau à des fins de pêche était soumise à une autorisation de la collectivité riveraine de la ressource d'une part ; et à l'observance rigoureuse des règles de gestion visant la préservation desdites ressources d'autre part.

Sur le plan administratif, l'exercice de la pêche continentale n'est soumis à aucune autorisation ou agrément de pêche ; ce qui donne lieu à un accès libre à la ressource en eau.



Photo 1 : Acadja

Source : http://www.idrc.ca/fr/ev-27161-201-1-DO_TOPIC.html



Photo 2 : Filet épervier

Source : [Http://www.bf.refer.org/peche/chap](http://www.bf.refer.org/peche/chap)

Ainsi, avec le développement incontrôlé de l'activité de pêche marqué par l'accroissement du nombre de pêcheurs, les acteurs se plaignent de la baisse de la capture par unité d'effort. Cette situation a conduit les pêcheurs à faire recours à des techniques (photo 1) et engins (photo 2) de pêche à haut rendement mais destructeurs de la faune aquatique et source de conflits.

Face à cette situation, l'Administration des Pêches a pris des textes pour réglementer la pêche sur tous les plans d'eau. Il s'agit en l'occurrence de :

- l'Arrêté n°30/MDR/DC/CC/CP du 13 janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction des Pêches ;
- l'Arrêté Interministériel n°715/92/MDR/MISAT/SA du 25 novembre 1992 portant réglementation des moyens de pêche sur le lac Ahémé et les lagunes côtières de Ouidah et de Grand-Popo ;
- l'Arrêté n° 069/MDR/DC/CC/CP du 12 mars 1997 portant réglementation de la pêche sur le complexe Couffo – lac Ahémé – Chenal Aho – lagune côtière ;
- l'Arrêté Interministériel n°312/MDR/MISAT/DCAB/CC/CP du 11 Septembre 1997 portant institution, organisation, attributions et fonctionnement des comités et conseils de pêche en République du Bénin.

Ces textes ont été vulgarisés au niveau des communautés de pêcheurs et des contrôles de leur mise en application sont organisés. Mais, le constat est que ces textes ne sont pas respectés par les pêcheurs malgré l'affirmation de l'implication des organisations socioprofessionnelles de pêcheurs à leur élaboration. Les mobiles de cette situation sont à rechercher entre autres dans le mode d'implication des organisations socioprofessionnelles qui n'est pas clairement défini ; et laisse planer le doute sur la participation effective des pêcheurs. En effet, les responsables des organisations de pêcheurs, qui sont impliqués dans les processus d'élaboration de ces textes, ne tiennent ni compte des réalités que vivent l'ensemble des pêcheurs ni de leurs attentes. Aussi, ne rendent-ils pas souvent compte à leurs pairs à la base.

Par ailleurs, les arrêtés mis en cause sont des textes d'interdiction que les communautés n'approuvent pas, parce qu'ils les empêchent de poursuivre le prélèvement abusif des ressources halieutiques, en l'absence de mesures alternatives d'accompagnement soutenues dans le temps.

Cependant, le pouvoir traditionnel demeure relativement influent dans certaines zones comme le lac Ahémé, où il fonctionne sur la base des interdits. Ainsi, la technique de «Djêtolé» et le filet «Kpotokpoto» restent interdits, et ce depuis plusieurs années par les chefs traditionnels. C'est aussi le cas des zones de frai telle que l'île de Mitogbodji qui pendant très longtemps a été préservée de toute activité de pêche.

L'utilisation des techniques et engins de pêche indexés a des impacts graves tant sur les écosystèmes lacustres, que sur la vie sociocommunautaire des populations lacustres. Elle induit, entre autres : i) des conflits entre les usagers ; ii) la diminution de la productivité halieutique des plans d'eau ; ainsi que iii) la dégradation et la dépréciation des valeurs paysagères des écosystèmes lacustres.

Le tableau 1 renseigne sur les engins et techniques mis en cause, ainsi que les impacts de leur utilisation sur la biodiversité aquatique et les communautés lacustres.

Tableau 1 : engins et techniques de pêche mis en cause et les conséquences de leur utilisation sur l'écosystème aquatique et les communautés

Engins et techniques de pêche mis en cause	Caractéristiques	Plans d'eau d'usage	Conflits / conséquences liés à l'usage	Importance et fréquence des conflits	Réglementation en vigueur/ application
Acadja	Parcs circulaires ou rectangulaires de branchages fixés dans la vase du fond des lagunes et lacs, affleurant la surface de l'eau et groupés. Ils assurent des fonctions de refuge et d'alimentation en vue de la croissance rapide pour de nombreuses espèces de poissons, principalement les <i>Tilapia</i>	Lac Ahémé, lac Nokoué et lagune de Porto-Novo	Conflits entre pêcheurs dus à l'occupation anarchique de l'espace et au comblement du plan d'eau qu'engendre la pratique	+++	Prohibé sur le Lac Ahémé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Palangres	Engins constitués par une ligne principale horizontale à laquelle sont attachés en perpendiculaire des avançons munis chacun d'un hameçon. Ils sont utilisés surtout au Sud du lac Ahémé pour capturer les machoirops (<i>Chrysichthys sp.</i>)	Lac Ahémé	Conflits dus à l'obstruction des voies de navigation par les palangres, qui constituent un danger potentiel pour l'utilisation des autres engins de pêche	+	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Bogues	Bambous coupés implantés dans la vase pour capturer les poissons de la famille des Gobiidae (<i>Acentrogobius schlegelii</i> et <i>Oxyurichthys occidentalis</i>)	Lac Ahémé	Conflits entre les pratiquants et les pêcheurs utilisateurs de filets épervier; parce que les bogues implantées dans le lac sans signalisation, déchirent les filets lors de la lancée	+	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Balances à crabes	Carrelets attachés à un fil portant un flotteur. Le pêcheur dépose à l'intérieur du carrelet un appât qui attire les crabes.	Lac Ahémé	Conflits entre hommes et femmes	+	Non prohibé
Médokpokonou	Engin constitué d'une nappe centrale de 100 mètres au moins munie d'une poche à chaque extrémité. Lorsque le poisson au cours de son déplacement heurte la nappe centrale, il cherche à la contourner puis se retrouve dans l'une des poches d'où il ne ressort plus.	Lac Nokoué	Conflits liés au maillage non sélectif de la technique, à sa pose à proximité des acadja, ou à la perturbation de la navigation. C'est une technique, qui participe de la pollution du milieu aquatique	++	Prohibé par le Décret 98-522 du 05/11/1998
Filets épervier (Djogan ou Tchiki)	Filet de forme tronconique de 10 mm de maille étirée à la poche avec une chute de moins de deux (02) mètres ; il capture surtout des poissons de petites tailles (5 cm). Il est utilisé pour piller les acadjas	Lac Ahémé, lac Nokoué et lagune de Porto-Novo	Conflits liés au pillage des acadjas et à son maillage non sélectif	+	Prohibé par l'arrêté n°068/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97

Engins et techniques de pêche mis en cause	Caractéristiques	Plans d'eau d'usage	Conflits / conséquences liés à l'usage	Importance et fréquence des conflits	Réglementation en vigueur/ application
Filet Dogbo	Filet à poche de forme tronconique de 5 millimètres de maillage, utilisé dans le delta du fleuve Ouémé pendant la crue, par les pêcheurs agriculteurs. Il ramasse beaucoup d'alevins que les utilisateurs parfois n'arrivent pas à vendre et en font du combustible pour fumer le poisson	Delta du Fleuve Ouémé	Engin non sélectif source de conflits entre les utilisateurs et les pêcheurs du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo. Il entrave la migration des poissons vers la lagune de Porto-Novo et le lac Nokoué	++	Prohibé par le décret 98-522 du 05/11/98
Barrage à nasse Xha	L'engin est de claire-voie en lattes de bambous tressées. Installé en ligne brisée, il dispose d'entonnoirs munis chacun d'une nasse ou d'une chambre de capture à leurs sorties pour récolter les poissons ou les crevettes qui s'y engouffrent sur leur chemin de retour à la mer	Lac Ahémé (chenal Aho, et après le pont de Guézin)	Les barrages empêchent la migration des espèces de la mer vers le lac	+++	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Filet traînant "Ethion mandofi"	Filet à mailles étirées non réglementaires (25 mm à l'aile, 15 mm au centre et 5 mm à la poche). Sa longueur est de 10 mètres, son ouverture de forme rectangulaire mesure 3,50 mètres sur 1,50 mètre et est attachée à deux piquets arqués qui permettent à deux personnes de traîner l'engin	Lac Ahémé	Prélèvement abusif	++	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Pêche à la main	Pratique utilisée par les femmes, elle consiste à fouiller la vase après la décrue pour déloger les poissons de leurs nids non loin des berges.	Lac Ahémé	Compromet le repeuplement du lac en poisson	+	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Kpotokpoto	Type de filet maillant avec une chute plus importante que celui du filet maillant	Lac Ahémé	Dépeuple le lac	+	Prohibé par l'arrêté n°069/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97 et les chefs traditionnels
Nasse en grillage fin	Engin en grillage métallique, de forme polygonale, il sert à la capture des Tilapia	Lac Nokoué et lagune de Porto-Novo	Destruction massive des alevins	+	Prohibé par l'arrêté n°068/MDR/DC/CC/CP du 12/03/97
Wan	Le Wan est fait de palissades enfoncées dans la vase. La technique consiste à barrer la largeur du cours d'eau et à aménager des ouvertures où sont déposées des nasses pour récolter les poissons qui s'y engouffrent	Delta du Fleuve Ouémé	Entrave la migration des poissons vers la lagune de Porto-Novo et le lac Nokoué	++	Prohibé par le décret 98-522 du 05/11/98

Source : PNE-Bénin, 2010

Légende:

+ : rare et peu fréquent ; ++ : important et fréquent ;

+++

: très important et très fréquent

L'occupation des plans d'eau par les Acadjas et barrages à nasses, telle qu'observée sur le lac Ahémé, le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo, occasionne des conflits de divers types que sont :

- les conflits entre pêcheurs utilisant différents engins ou techniques de pêche ;
- les conflits entre pêcheurs en amont et en aval d'un plan d'eau ;
- les conflits entre pêcheurs et transporteurs/autres usagers sur un même plan d'eau.

Ces conflits créent une tension sociale au sein des usagers de ces plans d'eau ; ce qui entraîne parfois la mort, contrairement à l'adage selon lequel «l'eau est source de vie». Ainsi, ces conflits compromettent la réussite de toute initiative de construction d'une dynamique d'union des usagers. Ces conflits sont parfois sources de désaccord entre communautés de pêcheurs et autorités locales, administratives, religieuses, traditionnelles, etc.

Sur le plan environnemental, certaines pratiques, telles que le Djètowlé, le gbaha, de par leur caractère non sélectif, menacent le stock halieutique. En effet, ces pratiques consistant à fouiller la vase pour déloger le poisson, créent des perturbations et portent préjudice au repeuplement des plans d'eau. C'est aussi le cas d'autres engins qui, utilisés sur le lac Ahémé, ne génèrent pas de conflit mais participent à la destruction de la faune aquatique. Il s'agit principalement :

- du filet épervier à poche «Tchiki» de 15 mm de maille étiré ;
- du filet maillant «Tohounga» de 15 mm de maille étiré ;
- du filet tronconique «Gbagbaloulou» de 10 mm de maille étiré au niveau de la poche.

Tous ces filets sont nuisibles au plan d'eau à cause de l'étroitesse de leur maillage.

En outre, la forte appropriation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo par les propriétaires des Acadjas crée une situation de gestion individuelle et non contrôlée par les autorités. Aussi, constitue-t-elle une source de dégradation de l'écosystème aquatique.

D'autres engins, comme le filet Médokpokonou, élèvent la turbidité de l'eau provoquant le colmatage des branchies et l'asphyxie des poissons. Quant aux barrages à nasses, ils contribuent au comblement et entravent la migration des espèces. Tous ces engins et techniques de pêche sont donc préjudiciables à la productivité et à la protection de l'écosystème aquatique.

Sur le plan économique, l'utilisation de ces engins conflictuels entrave la libre circulation des biens et des personnes en milieux lacustres. De plus, les alevins qui devront atteindre la taille marchande au bout de 8 à 10 mois sont pêchés et vendus à des prix dérisoires ou parfois simplement jetés dans la nature.

2. ANALYSE PROSPECTIVE DE L'EXPLOITATION DU LAC AHEME, DU LAC NOKOUE ET DE LA LAGUNE DE PORTO NOVO

Le sous secteur de la pêche au Bénin est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). A ce titre, le bras technique du MAEP qu'est la Direction des Pêches (DP) définit la politique du sous secteur et assure sa mise en œuvre en se basant sur les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) et les Centres Communaux pour la Promotion Agricole (CeCPA). Ces derniers constituent les démembrements du MAEP respectivement aux niveaux départemental et communal.

Sur les plans réglementaire, organisationnel, voire technique, il y a des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces spécifiques au sous secteur des pêches au Bénin. Le tableau 2 renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du sous secteur.

Au plan juridique, les arrêtés peuvent être révisés ou abrogés au gré de l'exécutif ; ce qui dénote de leur précarité et ne garantit pas la gestion durable des ressources halieutiques. D'où la nécessité de renforcer ce cadre juridique par des textes de loi adéquats et des dispositions pénales propices. En ce sens, l'adoption, la promulgation et l'application de la loi cadre portant sur l'organisation de la pêche, s'imposent plus que jamais ; en vue de doter le sous secteur d'un véritable outil juridique, pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques.

Tableau 2 : forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la gestion des conflits liés à l'utilisation des engins et techniques de pêches au Bénin

<p>Forces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les pêcheurs sont organisés en comités villageois, union nationale, et fédération nationale¹² 2. Les pêcheurs sont impliqués dans les processus d'aménagement et de gestion des plans et cours d'eau¹³ 3. Des arrêtés sont mis en place par l'administration pour réglementer l'utilisation des engins de pêche au niveau des cours et plans d'eau 4. Une proposition de loi sur la gestion durable des ressources halieutiques est élaborée 5. Divers projets ont été mis en œuvre ou d'autres sont en cours pour le développement de la pêche durable (élaboration participative des plans de gestion des plans d'eau dans le cadre du PADPPA)¹⁴ 6. Le contrôle des engins de pêche est assuré par l'administration des pêches qui saisit les engins prohibés aux fins de mettre un terme aux pratiques conflictuelles de pêche 	<p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les textes réglementaires qui existent jusqu'à présent sont fragiles et non respectés car ne sont pas des textes ayant force de loi 2. Les comités de pêche ne sont pas crédibles et fonctionnels 3. La participation des pêcheurs au processus de prise de décisions sur la réglementation de l'utilisation des engins et techniques de pêche sur les lacs et lagunes n'est pas effective, faute d'existence de mécanisme approprié 4. Les conflits liés aux techniques et engins prohibés de pêche créent beaucoup de dégâts et occasionnent parfois des pertes en vies humaines dans le groupe des pêcheurs
<p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La loi sur la décentralisation transfère la gestion des ressources naturelles aux Communes (Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin) 2. Le marché européen est ouvert aux crevettes du Bénin qui sont reconnues pour leur grande qualité organoleptique 3. Des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont disponibles à continuer d'investir dans l'aménagement et la gestion rationnelle des plans et cours d'eau au Bénin 4. La gouvernance concertée des ressources en eau est adoptée et promue dans le cadre de l'application de la GIRE au Bénin 	<p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de loi cadre sur la pêche dont le processus d'élaboration a démarré depuis 2007 n'est pas encore envoyé à l'Assemblée Nationale où son vote pourrait traîner

Source : PNE-Bénin, 2010

¹² Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin (UNAPECAB) réunis avec les autres acteurs du sous secteur en Fédération Nationale des Pêcheurs dénommée (FeNAPECHES).

¹³ Cela est régi par l'arrêté interministériel n°312/MDR/MISAT/DACB/CC/CP du 11 septembre 1997.

¹⁴ Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale dont les objectifs sont de renforcer les capacités des communautés cibles à gérer efficacement les ressources naturelles, restaurer et accroître durablement les potentialités des plans d'eau, et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêcheurs afin de réduire durablement la pression sur les plans d'eau et la pauvreté.

L'utilisation des engins et techniques prohibés érode la biodiversité du lac Ahémé, du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo. Elle entraîne des conflits entre pêcheurs et autres usagers des plans d'eau, qui aboutissent parfois à des pertes en vies humaines dans les communautés de pêcheurs. Si cette situation perdure, la diminution des ressources halieutiques va s'accroître ; ce qui risque d'aggraver l'insécurité alimentaire, la baisse des revenus des pêches et autres usages associés et la multiplication des cas de conflits qui persistent depuis plusieurs dizaines d'années. C'est l'exemple des conflits entre communautés de Tokpa Domè et de Guézin, marqués par des manifestations violentes observées à partir de 1985. Déjà, il est signalé que sur une vingtaine d'espèces de poissons souvent pêchées au lac Ahémé, quatre sont déjà en voie de disparition¹⁵. Les figures 3, 4 et 5 présentent trois de ces quatre espèces en voie d'extinction.



Photo 3 :
Malapterurus electricus



Photo 4 :
Elops senegalensis



Photo 5 :
Polypterus endlicheri

Source : Atlas des poissons et crustacés des eaux douces et saumâtres du Bénin , T. MURAI, J.B. DEGBEY, C. HOUNKPE – Ed. J. METOIGNINO, 2003

Au-delà des plans de gestion élaborés, le PADPPA prévoit la mise en place des comités de gestion multi acteurs composés des pêcheurs, des chefs traditionnels, de l'Administration des Pêches, des élus locaux et des cadres de la justice. Le processus de mise en place de ces comités de gestion multi-acteurs mérite d'être accéléré en vue d'asseoir une gestion concertée des plans d'eau du pays. Aussi, est-il important de définir un mécanisme adéquat pour assurer la participation effective et de qualité des organisations socioprofessionnelles à la gestion durable des plans d'eau du Bénin.

¹⁵ MEPN, Rapport national sur l'environnement marin et côtier du Bénin, 2007.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le PNE-Bénin, tenant compte de la problématique décrite ci-dessus, propose deux principales

orientations stratégiques dont il entend promouvoir l'opérationnalisation au Bénin, en vue de contribuer à la lutte contre l'utilisation des engins et techniques de pêche prohibés sur les plans d'eau du Bénin. Ces deux orientations stratégiques se présentent comme suit :

- renforcer le cadre réglementaire pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion durables des plans et cours d'eau au Bénin ;
- assurer la gestion durable des plans et cours d'eau du Bénin.

Le tableau 3 donne un aperçu des actions à développer pour rendre opérationnelle chacune de ces deux orientations stratégiques, tout en informant sur les structures supposées jouer un rôle déterminant en la matière.

Tableau 3 : actions urgentes d'opérationnalisation des orientations stratégiques pour assurer la gestion durable des plans d'eau

Orientations stratégiques	Actions urgentes	Structure responsable	Partenaires
Renforcer le cadre réglementaire pour l'aménagement, l'exploitation et la gestion durables des plans et cours d'eau au Bénin	Conduire un plaidoyer efficace en vue du vote de la Loi cadre sur la pêche.	Direction des Pêches	Projets/programmes du sous secteur de la pêche ; Organisations de la société civile ; PNE-Bénin
	Adopter la loi cadre sur la pêche, pour faciliter la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques	Assemblée Nationale	MAEP ; PNE-Bénin
	Assurer la vulgarisation et l'application de la loi	Direction des Pêches	Projets/programmes liés à la pêche ; PNE-Bénin

Orientations stratégiques	Actions urgentes	Structure responsable	Partenaires
Assurer la gestion durable des plans et cours d'eau du Bénin	Poursuivre la sensibilisation des pêcheurs sur les conséquences de l'usage des engins prohibés	Organisations faitières de pêche	Direction des pêches ; Société civile ;PNE-Bénin
	Réaliser un diagnostic assorti de propositions d'amélioration du mécanisme de mise en place des organisations socioprofessionnelles et des formes de participation des acteurs à la base au processus de prise de décisions dans le domaine des pêches	Direction des Pêches	Projets et programmes du sous secteur pêche ; Société civile
	Réorganiser les pêcheries sédentaires inféodées au lac Nokoué et à la lagune de Porto-Novo	Direction des Pêches	CeRPA ; Société civile
Assurer la gestion durable des plans et cours d'eau du Bénin	Actualiser les connaissances sur les possibilités de reconversion des pêcheurs vers d'autres activités économiques	Direction des Pêches	CeRPA ; Société civile
	Reconvertir les pêcheurs vers d'autres Activités Génératrices de Revenus afin de réduire la pression sur les plans d'eau.	Direction des Pêches	CeRPA ; Société civile
	Participer activement, au niveau local, à la lutte contre l'utilisation des engins et techniques de pêche, sources de conflits	Communes	PTF des Communes ; Société civile
	Accélérer la mise en place des Comités de Gestion Multiacteurs	PADPPA	Société civile ; PNE-Bénin
	Organiser des campagnes annuelles de reboisement des berges et bassins versants pour freiner le comblement des plans d'eau	Communes	DGFRN ; Projets et programmes du sous secteur pêche ; Société civile
	Mettre en œuvre les plans de gestion des plans d'eau	Comités de Gestion Multiacteurs des plans d'eau	Direction des Pêches ; PADPPA ; Communes ; Société civile

Source : PNE-Bénin, 2010

CONCLUSION

L'état des lieux de l'exploitation du lac Ahémé, du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo par les pêcheurs révèle de nombreux défis auxquels il urge de faire face en vue d'assurer le développement durable de la pêche continentale au Bénin.

Les principaux défis portent sur : i) la nécessité d'arrêter le processus d'effondrement des stocks de ressources halieutiques, et de dégradation des écosystèmes aquatiques à cause de certains engins et techniques inappropriés utilisés par les pêcheurs ; et ii) la mise en place d'une base législative adéquate pour assurer la durabilité écologique, économique et sociale de la pêche.


A ce titre, la GIRE constitue une approche adaptée dont la mise en oeuvre effective devrait favoriser la synergie des actions des acteurs de l'eau (structures de gestion et/ou d'exploitation des ressources en eau) pour assurer une bonne gouvernance du sous secteur de la pêche. La collaboration rapprochée de ces acteurs permettra d'atténuer, voire de limiter les cas de conflits entre les pêcheurs et les autres usagers des plans d'eau. Aussi, contribuera-t-elle tant bien à l'exploitation durable de ces écosystèmes, qu'à la préservation de leur diversité biologique dans l'intérêt supérieur des générations actuelles et futures.

En relevant ces principaux défis, on pourra espérer que les plans et cours d'eau du Bénin continueront de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du pays d'une part ; et d'améliorer la balance commerciale des produits de la pêche en vue de mettre fin à la hausse exponentielle des importations de poissons congelés d'autre part.

Partenariat National de l' Eau du Bénin

DÉFIS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA GESTION DES CONFLITS LIÉS AUX ENGIN ET TECHNIQUES DE PÊCHE SUR LE LAC AHÉMÉ ET LE COMPLEXE LAC NOKOUÉ-LAGUNE DE PORTO-NOVO

Dépôt Légal N° 5283
3^{ème} Trimestre 2011
Bibliothèque Nationale



Notre Vision :
« Faire de l'Eau, l'Affaire de tous »

Code Postal : 01 BP 4392 Cotonou.

Tél : (229) 21 31 10 93

Email: contact@gwppnebenin.org

web: www.gwppnebenin.org